

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 02/09/2025

DECISION N° 20250902_B_096

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Convention précaire
d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise A&L ENERGY**

Le Bureau,

N° 20250902_B_096

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du Viaduc
à Pont Salomon à passer avec l'entreprise A&L ENERGY, située à La
Chapelle d'Aurec, aux conditions suivantes :
 - Module : F de 360 m²
 - Durée : 24 mois
 - Loyer : 991,38 € HT soumis à la TVA, au tarif en vigueur
 - Charges mensuelles : 149,50 € HT soumis à la TVA, au tarif en vigueur
 - Loyer mensuel chargé : 1 140,88 € HT
 - Prise d'effet : 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2027
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers
Commerciaux (ILC) du 3^e trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 02 septembre 2025

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250902-20250902_B_096-AU
Reçu le 11/09/2025